



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 17 décembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 20  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 28  
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 10 décembre 2019

**Présents :** Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Héliane LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Roselyne RAVARD, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND et Bernard HOUZEAU.

**Absents excusés :**

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,  
Catherine MAIGNAN, ayant donné pouvoir à François LENHARD,  
Nadège FONTAINE, ayant donné pouvoir à Magalie PIAT,  
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,  
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Héliane LORME,  
Pascal SUDRE, ayant donné pouvoir à Roselyne RAVARD,  
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,  
Patricia MARTIN, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND.

**Absent :**

Christine CABEZAS.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 20h55

Secrétaire : Magalie PIAT

### FINANCES

#### DL.19.103 - Budget Ville- Admission en non valeurs

**Christian DUMAS expose :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,  
Vu l'état des créances irrécouvrables remis par Monsieur le Trésorier,

Considérant que M. le Trésorier a mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer la totalité des redevances relatives aux produits de services,

Considérant que les redevances des prestations de service d'un montant de 11 960,72 € n'ont pu être recouvrées,  
Considérant que les redevances correspondant aux créances de l'eau d'un montant de 1 332,33 € n'ont pas pu être recouvrées,

Considérant que de manière à apurer les comptes de prise en charge des titres de recettes des exercices de 2013 à 2019, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur les admissions en non-valeur,

Considérant qu'en aucun cas l'admission en non-valeur ne fait obstacle à l'exercice de poursuite,

Après présentation en commission « Finances - Ressources humaines » du 2 décembre 2019, il est proposé aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'admission en non-valeur des créances présentées par M. le Trésorier pour un montant de 13 293,05 €.

Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le **24 DEC. 2019**

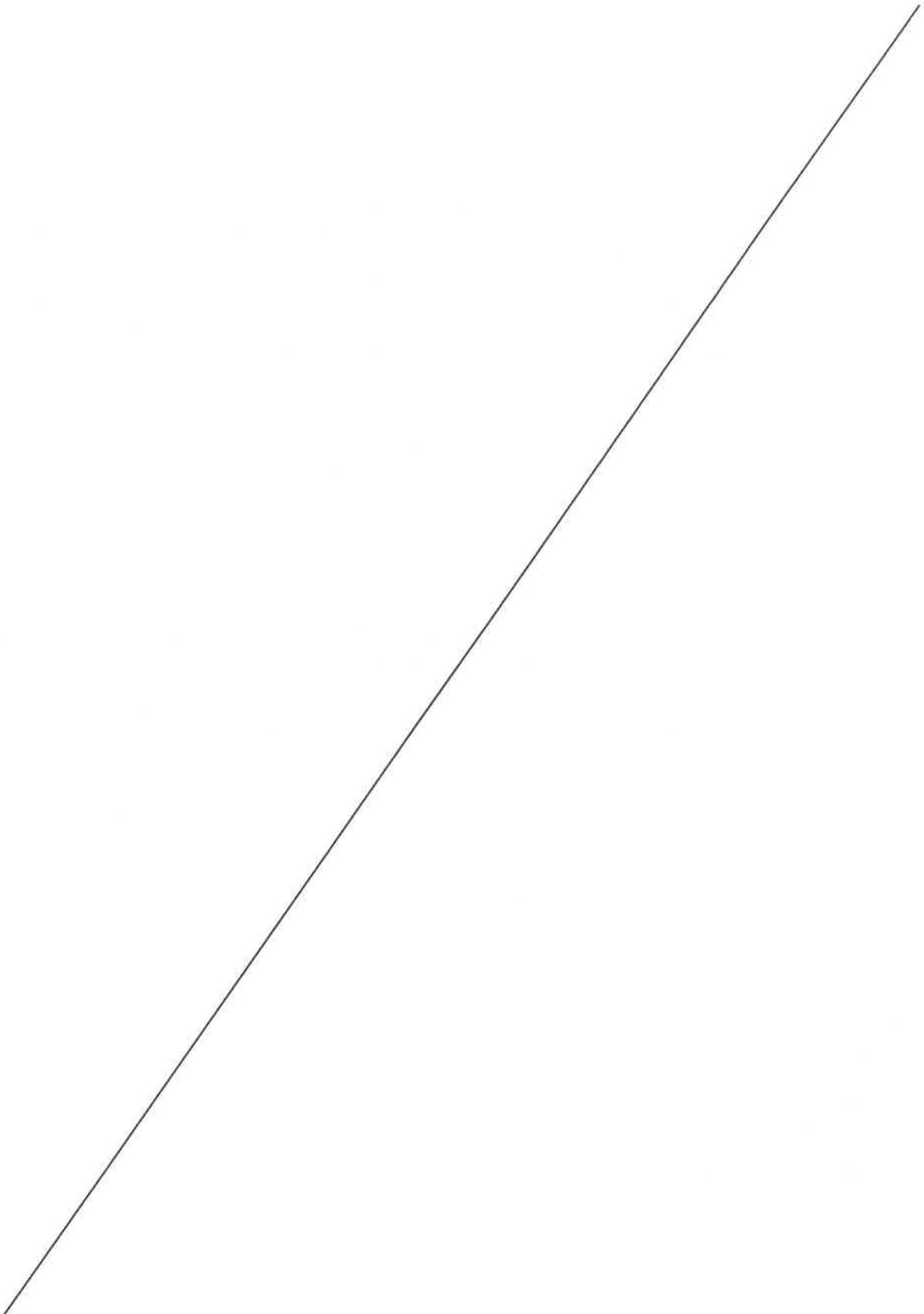
Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **27 DEC. 2019**

Publication le : **27 DEC. 2019**

Notification le : **27 DEC. 2019**



Le Maire  
Christian DUMAS



## Acte à classer

DL-19-103

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2019-12-27T10-53-38.01 ( MI221069751 )

**Identifiant unique de l'acte :**

045-214501694-20191217-DL-19-103-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : budget ville - admission en non valeurs

Date de décision : 17/12/2019



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.2. Niveau réservé à "Actes Budgétaires" :

Acte : DL\_19\_103-FIN-Budget ville - admission en non valeurs.PDF      Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 27/12/19 à 10:53

Par LE TUMELIN Sylvie

Transmis

Date 27/12/19 à 10:53

Par LE TUMELIN Sylvie

Accusé de réception

Date 27/12/19 à 11:00